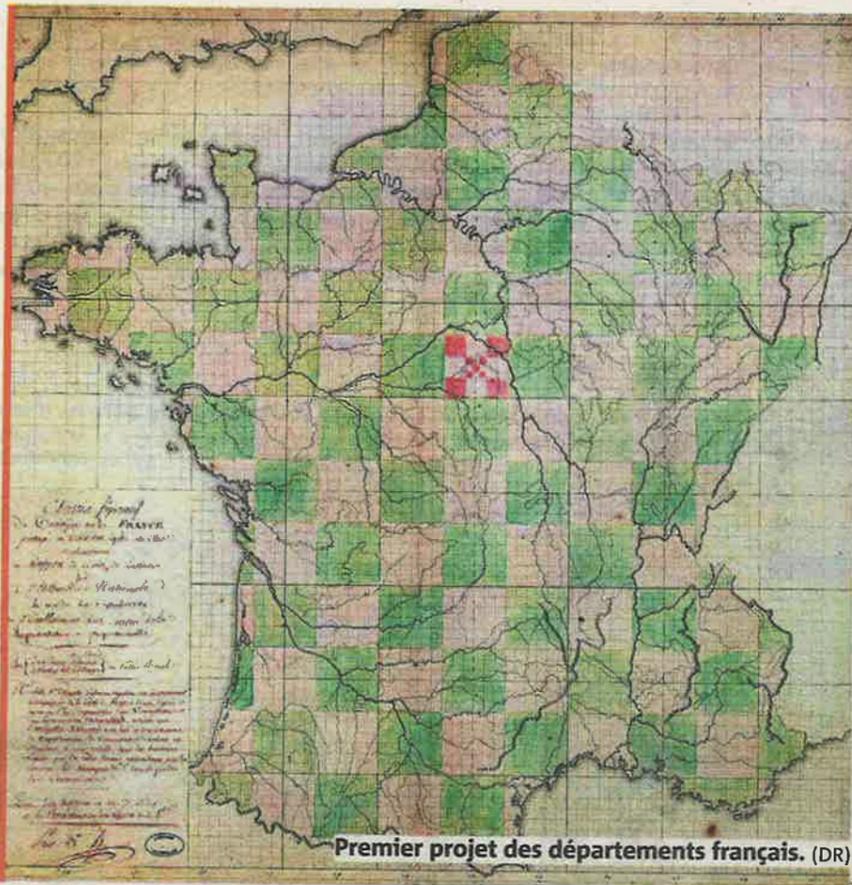
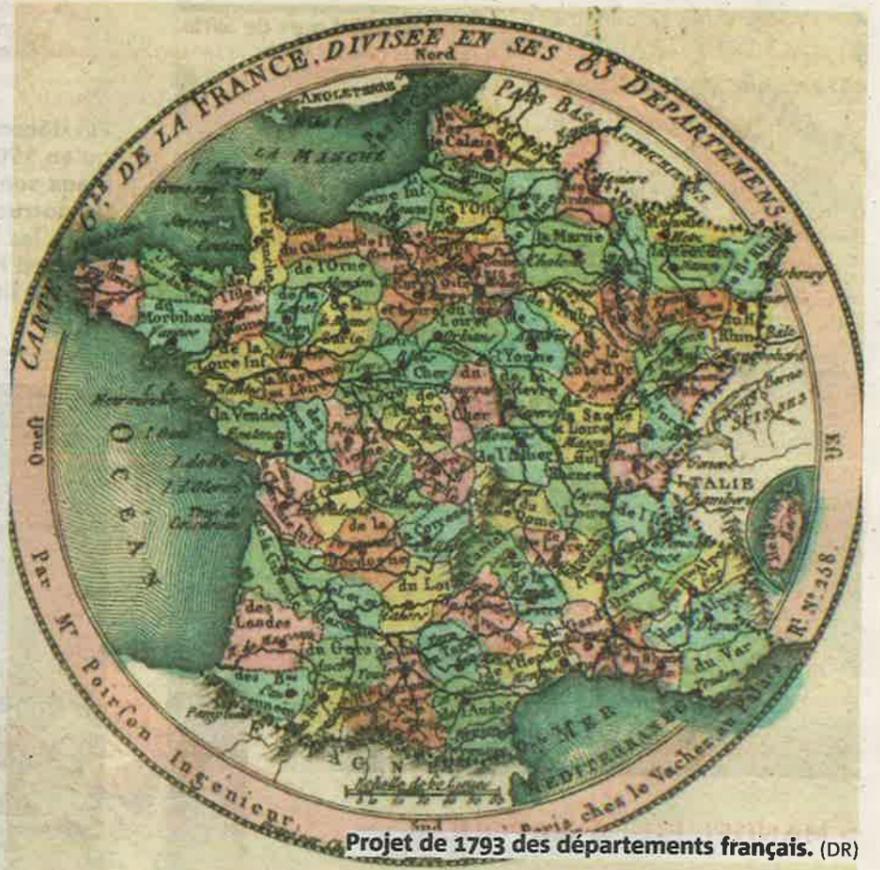


Récit



Premier projet des départements français. (DR)



Projet de 1793 des départements français. (DR)

Préfectures

COMBIEN LE VAR EN A EU ?

Entre 1793 et 1797, le département n'a cessé d'en changer.

Le 7 septembre 1789, l'abbé Sieyès (né à Fréjus) monte à la tribune de l'assemblée constituante à Paris : « Citoyens, une grande réforme se prépare pour la France : nous allons créer des départements. »

Grande réforme, en effet ! L'administration du pays allait être bouleversée.

Une première carte des départements est réalisée par une commission présidée par un certain Thouret. Elle se présente sous forme de 81 carrés. Voici la France transformée en échiquier.

Lors de la séance suivante à l'assemblée constituante, certains font remarquer que les carrés géométriques ne correspondent pas aux réalités géographiques du pays. La carte des départements est donc redessinée. Le nouveau résultat est présenté le 22 décembre 1790. On arrive cette fois-ci à un total de quatre-vingt-trois départements. Leurs limites sont définies par les décrets du 15 janvier et du 16 février 1790. Les noms sont fixés en fonction de la géographie. Ainsi le département du Var prend-il le nom du fleuve qui le limite à l'Est.

Le département des Alpes-Maritimes ne sera créé qu'en 1793 après la conquête du comté de Nice par l'armée révolutionnaire française, incluant Monaco et San Remo. La numérotation des départements sera alphabétique. Ainsi le Var porte-t-il au début le numéro 78.

Quant aux Alpes-Maritimes, rajoutées par la suite, elles porteront le numéro 85. Ce n'est qu'en 1815 que les départements seront reclassés et porteront les numéros que l'on connaît aujourd'hui.

Il faut à présent désigner des préfectures. Toulon s'impose dans le Var, et Nice dans les Alpes-Maritimes.

Neuf districts dans le Var

Le Var est divisé en neuf districts : Toulon, Grasse, Hyères, Draguignan, Brignoles, Saint-Maximin, Fréjus, Saint-Paul-de-Vence et Barjols. Les Alpes-Maritimes comptent trois districts : Nice, Menton (comprenant Monaco) et Puget-Théniers.

Toulon s'installe donc dans son rôle de capitale varoise.

Mais voilà qu'interviennent les événements de 1793. Les Royalistes toulonnais se soulèvent contre la Révolution. Ils demandent à la flotte anglaise de les aider. Ce sera le siège de Toulon.

Le 1^{er} octobre 1793, le baron toulonnais Imbert proclame roi de France l'enfant de Louis XVI détenu à la prison du Temple à Paris. Un jeune capitaine nommé Napoléon Bonaparte arrivera à bout du siège de Toulon en décembre 1793.

La répression sera terrible. Huit cents fusillés sur le Champ de Mars. Le 24 décembre 1793, la Convention nationale prend un décret cruel : « Le nom infâme de Toulon est supprimé. Cette commune portera désormais le nom de Port-la-Montagne. La ville est déchue de son rang de chef-lieu. »

Une autre cité est alors désignée à sa place : Grasse. Cette commune est connue pour avoir bien accueilli la Révolution. Et cela jusqu'au sein de l'Église. Le curé grassois Honoré-Camille de Mougins-Roquefort, député du clergé, a en effet rejoint le Tiers-Etat.

Grasse est instituée préfecture en 1793. Elle ne le restera que jusqu'en 1795.

Dans chaque département, un citoyen devait pouvoir faire un aller-retour à cheval de chez lui au chef-lieu en un jour

La cité est en effet trop excentrée par rapport au reste du département.

Au moment de la constitution des départements, il avait en effet été établi, selon le sou-

hait du mathématicien Condorcet, que « dans chaque département, tous les citoyens pourraient faire un aller-retour à cheval de chez eux au chef-lieu en l'espace d'une journée ».

Grasse sera donc remplacée par Brignoles.

Brignoles se trouvait au centre du département et avait, elle aussi, bien servi la Révolution. On avait vu l'avocat brignolais Joseph Magnan se joindre à l'émeute des pay-

sans et tanneurs des 26 et 27 mars 1789. Brignoles ne restera pourtant pas longtemps préfecture.

Toulon, Grasse, Brignoles puis Draguignan

Car à Draguignan, deux députés, Honoré Murair et Maximin Isnard, revendiquent ce titre pour leur ville. Ils sont très actifs au plan national. Le premier, Dracénois de naissance, maire de Draguignan depuis l'âge de 35 ans, a fait voter deux lois importantes au niveau national : l'autorisation de mariage sans consentement des parents, et l'autorisation de divorce. Le second, Maximin Isnard, natif de Grasse, est proche de Bonaparte. C'est utile ! Tous deux arrivent en 1797 à arracher pour leur ville le rang de préfecture. Brignoles est détrônée sans autre forme de procès.

Toulon, Grasse, Brignoles, Draguignan : le Var aura ainsi eu quatre préfectures différentes en quatre ans.

Les Alpes-Maritimes, elles, cesseront d'exister à la fin du Premier Empire, étant réintégrées au Royaume de Piémont-Sardaigne. Elles seront rétablies en 1860, lors du second rattachement de Nice à la France, récupérant alors une partie du département du Var, dont la ville de Grasse.

Quant à Draguignan, cette ville perdra son rang de préfecture en 1974 au profit d'un retour définitif à Toulon. Cela se fera dans la douleur. Mais ceci est une autre histoire...

ANDRE PEYREGNE
magazine@nicematin.fr

101 départements aujourd'hui

Le nombre de départements a évolué au cours de l'Histoire. Fixé à 81 lors du projet de 1789, il passa à 83 au moment de leur création en 1790. Il atteignit ensuite 130 en 1810 à la suite des annexions territoriales de l'Empire en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Italie, en Espagne.

En 1815, il retomba à 86 après la chute de l'Empire. En 1860, le rattachement de Nice et de la Savoie le refait passer à 89 avec la création des Alpes-Maritimes, la Savoie et la Haute-Savoie. Après la guerre de 1870 et la perte de l'Alsace et la Lorraine, le nombre retombe à 86. Il repassera à 89 au retour de ces deux régions après la Première Guerre mondiale. Aux départements de métropole s'ajoutèrent les départements algériens : trois en 1848, quatre en 1902, cinq en 1955, 15 départements en 1959.

La réorganisation de la région parisienne en 1968 augmenta de sept le nombre de départements et la scission en deux de la Corse, en 1976, d'un supplémentaire. En comptant l'outre-mer, le total des départements français est aujourd'hui de 101.